

CONDITIONS D'ACCÈS ► L'élève doit remplir des conditions au 1^{er} semestre et en fin de 11^e année pour être admis en filière de maturité gymnasiale :

► www.ne.ch/conditions-postobligatoire

MATURITÉ BILINGUE ► L'élève peut préparer une maturité gymnasiale bilingue (français-allemand ou français-anglais), selon le lycée et l'OS choisis. Plusieurs disciplines sont enseignées dans la langue retenue.

Le choix de l'OS est limité et des conditions d'accès spécifiques peuvent être requises ► **Se renseigner auprès des lycées**

SPORT, ARTS ET ÉTUDES ► Il est possible pour un élève particulièrement doué dans un sport ou un art de concilier la pratique de ce dernier avec des études gymnasiales ► www.ne.ch/sport-arts-etudes

Dans le canton de Neuchâtel, la formation gymnasiale est dispensée au sein de trois lycées :

▼
Lycée Blaise-Cendrars

Rue du Succès 41-45
2300 La Chaux-de-Fonds

► www.lclbc.ch

OPTIONS SPECIFIQUES (OS) :
Toutes

Inscription et informations

L'élève doit s'inscrire directement auprès du lycée choisi, au plus tard au début du mois de mars pour la rentrée scolaire suivante.

► www.ne.ch/matugym

▼
Lycée Jean-Piaget

Rue des Beaux-Arts 30
2000 Neuchâtel

► www.lyceejeanpiaget.ch

OS : Arts visuels, Économie et droit, Philosophie

Renseignements

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle – OCOSP

Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

T +41 889 69 61

OCOSP.secretariatNE@ne.ch

▼
Lycée Denis-de-Rougemont

Rue Breguet 3
2000 Neuchâtel

► www.lldr.ch

OS : Biologie et chimie, Espagnol, Italien, Latin, Musique, Physique et application des mathématiques

► www.ne.ch/ocosp

Rue du Parc 53
2300 La Chaux-de-Fonds

T +41 889 69 63

OCOSP.secretariatCDF@ne.ch

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

MATURITÉ GYMNASIALE

OBTENIR UNE MATURITÉ GYMNASIALE

La formation gymnasiale est orientée vers l'approfondissement des connaissances de culture générale. Le titre obtenu (certificat de maturité gymnasiale) garantit un accès direct aux Universités, aux Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et à la Haute école pédagogique (HEP) pour l'enseignement primaire.

La formation gymnasiale se compose de **11 disciplines fondamentales**, **une option spécifique**, **une option complémentaire** et **un travail de maturité**.

DURÉE ► Dans le canton de Neuchâtel, elle s'effectue sur 3 ans.

DISCIPLINES FONDAMENTALES (DF)

- Langues : français, langue 2 (allemand ou italien), langue 3 (anglais, latin ou grec)
- Mathématiques : niveau standard ou niveau avancé
- Sciences expérimentales : biologie, chimie et physique
- Sciences humaines : histoire, géographie et philosophie
- Activités artistiques : arts visuels ou musique

OPTION SPÉCIFIQUE (OS) ► Enseignée de la 1^{ère} à la 3^e, l'option spécifique donne une orientation particulière au profil de l'élève. Ce dernier doit en choisir une parmi les 9 suivantes :

- | | |
|----------------------|---|
| ► Arts visuels | ► Latin |
| ► Biologie et chimie | ► Philosophie |
| ► Economie et droit | ► Physique et application des mathématiques |
| ► Espagnol | ► Musique |
| ► Italien | |

OPTION COMPLÉMENTAIRE (OC) ► Enseignée en 2^e et 3^e, l'option complémentaire vise à renforcer ou à diversifier le profil de l'élève. Ce dernier doit en choisir une parmi les 11 suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| ► Application des mathématiques | ► Informatique |
| ► Biologie | ► Philosophie |
| ► Chimie | ► Physique |
| ► Économie et droit | ► Psycho-pédagogie |
| ► Géographie | ► Sport |
| ► Histoire | |

TRAVAIL DE MATURITÉ (TM) ► Elaboré en 2^e et 3^e. L'élève doit **rédigé** un travail de maturité et le **présenter** oralement.

À ces disciplines s'ajoutent :

- Introduction à l'économie et au droit
- Éducation physique et sportive

REMARQUES

- Le choix de l'italien, du latin ou du grec en DF nécessite un rattrapage personnel si l'élève ne l'a pas suivi en 11^e année
- Si l'élève choisit une OS différente que celle suivie en 11^e, des prérequis peuvent être exigés avant son entrée au lycée
- Une langue étudiée en DF ne peut pas être choisie en OS
- Le choix du niveau avancé en mathématiques, très exigeant, n'est possible que si le niveau 2 a été suivi en 11^e année
- Le niveau avancé en mathématiques est obligatoire pour suivre l'OS Physique et application des mathématiques, et recommandé pour suivre l'OS Biologie et chimie
- Une même discipline ne peut pas être choisie à la fois en OS et en OC
- Le choix de la musique ou des arts visuels en OS implique le choix de cette même discipline en DF